

# L'école Freinet de Vence

## « monument historique »

« Une nouvelle extraordinaire ! » La Commission Régionale du Patrimoine et des sites a examiné le dossier présenté par Monsieur Marx (chargé de l'Etude et de la Protection des Monuments Historiques), le 6 juillet en séance plénière, et a émis, à une très large majorité, un avis favorable au classement de l'Ecole Freinet. Nos démarches pour mettre l'école au Patrimoine ont abouti ! Youpi ! » (*Extrait du Journal de l'école : « Les Pionniers » Octobre 2001*)

### Une longue histoire de l'Ecole...

(*Texte extrait du quotidien La Montagne du 19/01/2002*)

#### « Les enfants de Freinet »

Tout au début des années vingt, Célestin Freinet, instituteur humaniste et inventif, jetait, à Bar-sur-Loup, village haut perché de l'arrière pays niçois, les ba-

ses d'une pédagogie moderne et populaire. Quinze ans plus tard, dans la même région, à Vence, il créait sa propre école, qui perdure et attire des enseignants du monde entier. Devenue la seule école primaire d'Etat en 1991, cet établissement atypique vient d'être inscrit au patrimoine après quatre années d'une longue et originale démarche essentiellement réalisée par les élèves, bien dans l'esprit

du fondateur qui souhaitait voir les enfants s'épanouir en prenant des initiatives personnelles et en développant toutes leurs facultés. Cette action, menée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et répercutée au plus haut niveau de l'Education Nationale, aboutit donc au classement de ce lieu historique et par suite à la reconnaissance de l'œuvre d'un grand pédagogue du XXe siècle...

... Le récent coup de projecteur de l'actualité concernant l'inscription au patrimoine résulte de la volonté des enfants de pérenniser leur école en ne craignant pas d'aller se frotter aux obstacles administratifs « comme des grands », c'est-à-dire comme les adultes qu'ils seront demain..."

J.C. Delaigues - Journaliste





**Quatre années successives de démarches originales plus ou moins administratives...**

Au retour de l'UNESCO, pour la célébration du centenaire de C.Freinet, les enfants de l'école entreprennent des démarches pour protéger leur école, la conserver et la faire inscrire à l'inventaire du patrimoine historique national.

**Extrait du journal scolaire Les Pionniers, février 2001**

« Comme vous le savez tous, ça fait bientôt 4 ans que nous avons commencé les démarches pour mettre notre école au Patrimoine. Et aujourd'hui, 25 janvier 2001, Monsieur Jean Marx, Conservateur régional des Monuments et des Sites, est venu à l'école pour constituer le dossier. C'est pour cela qu'aujourd'hui est un jour exceptionnel, unique, que nous attendions tous depuis longtemps... »

**Un dernier dossier...**

**Extrait de la demande du Conservateur M.Simon (31 juillet 2000)**

... « J'ai l'honneur de vous informer qu'après débat la délégation a émis un avis favorable à la poursuite de la procédure de protection engagée, en estimant qu'il appartenait à la commission plénière de juger de la prise en compte éventuelle de ce lieu de mémoire en tant que monument historique. En conséquence un dossier de recensement complet sera constitué puis présenté à la C.R.P.S...

... Il nous serait par exemple utile de disposer de références bibliographiques sur la personnalité et l'action de Célestin Freinet, sur sa place dans la pédagogie du XX<sup>e</sup> siècle.

Compte tenu de la spécificité de ce dossier et de l'originalité de la démarche adoptée depuis le départ, il serait par ailleurs très pertinent que les enfants participent dans le cadre de leurs activités scolaires à la réalisation

du dossier : travail historique sur l'origine de l'école, sur la construction et l'évolution des bâtiments, recherche de la documentation iconographique ancienne, peut-être participation à la constitution d'une documentation graphique actuelle (plan-masse du domaine identifiant les fonctions, plans schématiques des bâtiments, etc...

« ... Jean Marx nous a consacré deux heures pour nous expliquer la constitution du dossier et quelle serait notre part de travail.

Pour constituer le dossier, nous devons faire des dessins, des plans, représentant l'école, et écrire le fonctionnement et choses particulières de l'école... Notre dossier sera présenté à la Commission plénière de 30 membres (des élus, des fonctionnaires du Patrimoine, des enseignants, des Historiens, des universitaires et le Préfet) qui décidera si oui ou non notre école sera mise au Patrimoine. Ce n'est pas encore gagné, il faut beaucoup travailler pour terminer le dossier."

Stéphanie, Mélanie et Laura

On se reportera au dossier paru en Mai 1999, dans le Nouvel Educateur n°109 qui rassemble leurs demandes, leurs questionnements, tant auprès de de la Ministre de la Culture, de M.Marx représentant la Conservation régionale des Monuments historiques, que diverses interventions et autorisations sollicitées auprès de M. l'Inspecteur de l'Académie de Nice.

« Du fait des conditions mêmes de naissance et de sa vie difficile... notre école Freinet, par le fait qu'elle a été comme un chantier permanent, a permis aux diverses générations d'enfants qui se sont succédées, de participer hardiment aux travaux de construction et à l'aménagement... C'est sur le mot de **chantier** que Freinet revient inlassablement quand il parle de son école chantiers permanents, les aménagements des immeubles et des terrains ; **chantiers**, la création et la mise à l'épreuve des techniques pédagogiques ; **chantiers**, les liaisons de l'école avec le milieu géographique et social ; **chantiers**, les stages continus d'enseignants institués dans l'école... »

\* C.Freinet Revue « Techniques de Vie » n°13

Cette demande engagera la participation importante des enfants, de leurs maîtresses (1) ainsi que celles de Madeleine Bens-Freinet, pour certaines archives et informations, de M. Guy Avanzini, professeur honoraire en Sciences de l'Education à l'Université Lumière-Lyon, Président d'Honneur de l'Ecole, de Janou Lèmery, représentant l'association des Amis de Freinet au sein du Conseil d'Ecole.

*Extrait de la lettre de M.G. Avanzini, jointe au dossier*

« ... Elle est le lieu où ils ont poursuivi l'expérimentation et vérifié l'efficacité des « techniques » associées à leur nom et déployé une inventivité éducative et didactique qui a

été établi leur renom. Elle est le lieu d'où ils ont animé et géré le Mouvement de l'Ecole Moderne et dynamisé avec les militants de celui-ci la réflexion théorique qu'appelait l'expérience des praticiens et que soutenaient et exprimaient leurs publications. Elle est, au total, le lieu à la fois historique et symbolique où s'est déployée l'ampleur d'une vision pédagogique qui a décisivement marqué la pédagogie française du XXe siècle, en s'inscrivant de manière originale et concrète dans le mouvement de l'Education Nouvelle.

Elle est le lieu où s'est construite une conception de l'éducation et de la vie scolaire qui a simultanément rendu espoir à beaucoup d'instituteurs et permis la formation intellectuelle de beaucoup d'élèves.

Sous la direction avisée de Carmen Montès, l'Ecole Freinet poursuit ses activités dans une attitude de fidélité inventive à l'intuition fondatrice. Et sans doute, est-ce un critère majeur

de la pertinence d'une initiative éducative, que sa capacité non seulement de survivre institutionnellement à ceux à qui elle est due mais, plus encore de voir s'étendre leur rayonnement, ainsi que l'a bien montré la célébration du centenaire de Célestin Freinet à l'UNESCO en 1996.

C'est dire combien l'inscription sollicitée au patrimoine s'avère pleinement légitime et souhaitable. »

*Extrait du dossier présenté par J. Lèmery*

**Ecole Freinet et oeuvre de C.Freinet : un patrimoine culturel à préserver**

« ... Remotiver les jeunes, les amener à coopérer, à construire et vivre ensemble plutôt qu'à affronter les autres par excès d'individualisme, tout en développant une éducation à l'autonomie, c'est la fonction fondatrice de la pédagogie en général et de la pédagogie humaniste de



C.Freinet. Son oeuvre constitue non seulement un patrimoine historique mais un patrimoine culturel porteur d'avenir...

... Ce que les visiteurs, les stagiaires viennent chercher à l'Ecole Freinet de Vence, c'est l'empreinte de la pensée et de l'oeuvre de Célestin et Elise Freinet, une pensée novatrice qui a su prendre en compte l'enfant dans sa globalité, avec le souci d'une adaptation permanente de l'école à la vie, à l'actualité sociale et culturelle, sans trahir les objectifs d'épanouissement personnel et collectif des enfants, des adolescents...

**Quant à l'empreinte matérielle de son oeuvre, elle y est inscrite dès l'entrée.**

Si C. Freinet a choisi de créer son école, au prix de tant de sacrifices, c'était pour continuer ses recherches pédagogiques, dans un espace de liberté intellectuelle, morale et physique, avec **l'idée fondamentale qu'Education et Santé étaient indissociables d'hygiène**, d'où la recherche, dès la création, des meilleures pratiques de vie naturelle :

-choix d'un système pavillonnaire pour répondre aux besoins pédagogiques (classes éclatées pour activités diverses) et aux manques de ressources financières,

-installations diverses telles que piscine, ateliers, lieux d'élevage et de culture... forum du théâtre...

Et les visiteurs qui y viennent toujours depuis, découvrent, au détour d'une allée, près du chêne majestueux, au forum du théâtre, à travers une exposition de recherches des enfants, une

sculpture, une peinture, une cabane, une réunion coopérative, un poème, un coin de jardin, le chemin qui mène à la Cagne, le poulailler... que **ce lieu de mémoire est bien vivant, créatif et chaleureux. Cette démarche de mise au patrimoine de leur école, de la part des enfants qui l'habitent, y découvrent la joie de s'exprimer librement, d'apprendre avec et par les autres, dans un milieu « de plein vent », à la mesure de leurs besoins vitaux, mérite vraiment d'être soutenue.** L'association « *Les Amis de Freinet* » vous remercie très

sincèrement de votre compréhension, de votre soutien et de votre aide pour la conservation et la pérennisation de cette oeuvre originale du grand pédagogue qu'a été Célestin Freinet.

**... et enfin, l'aboutissement heureux !**

*Lettre de M. Simon Conservateur à M. l'Inspecteur d'Académie*

« ... J'ai le plaisir de vous informer que cette instance a émis à une très large majorité un avis favorable à l'inscription sur l'in-

<b>PREFECTURE DE LA REGION DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR</b>	<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>
SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES	
DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	
A R R E T E n° 8001-365	
portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de l'école Freinet, 1133, Chemin Célestin Freinet à VENCE (Alpes maritimes)	
LE PREFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR Officier de la Légion d'Honneur	
VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques ;	
VU la loi n°97-179 du 28 février 1997 relative à l'instruction des autorisations de travaux dans le champ de visibilité des édifices classés ou inscrits et dans les secteurs sauvegardés ;	
VU le décret du 18 mars 1924 modifié pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;	
VU le décret n° 82-390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets de région ;	
VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 instituant auprès des Préfets de région une commission régionale du patrimoine et des sites ;	
La commission régionale du patrimoine et des sites de la région de Provence-Alpes-Côte d'Azur entendue, en sa séance du 6 juillet 2001	
VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;	
CONSIDERANT que l'école Freinet de Vence présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison du témoignage unique qu'elle porte sur la vie et l'oeuvre du pédagogue Célestin Freinet ;	

ventaire supplémentaire des monuments historiques de cet établissement appartenant à l'état, ministère de l'Education Nationale.

La commission a bien sûr considéré principalement l'intérêt historique de ce lieu de mémoire indissociable de la personnalité et de l'œuvre d'un grand pédagogue du 20<sup>e</sup> siècle, mais elle a également jugé non négligeables l'architecture et l'implantation des bâtiments, et reconnu comme pertinente la reconnaissance des éléments d'art enfantin présents sur le site. »

### **Une reconnaissance totale du site et de l'œuvre de C-Freinet**

En prenant cette décision de classer l'Ecole monument historique, la commission et M. le Préfet ne protègent pas seulement un site, des constructions pavillonnaires, un théâtre de plein air, la piscine... son histoire, le passé, mais reconnaissent aussi l'œuvre pédagogique originale de C.Freinet et le présent, témoignage vivant, bien représenté par l'action des enfants qui se sentent porteurs. Comme le laisse entendre le passage de l'annonce précédente, l'arrêté signé de M. le Préfet le confirme particulière-



ment par cette mention.

Ajoutons que cette reconnaissance est aussi confortée, affectivement, par M. Marx, qui ayant oeuvré en compagnonnage avec les enfants, durant toute la procédure, fait part de ses impressions dans une lettre adressée à Emile Thomas, président des « Amis de Freinet ».

« ... Je tiens à vous faire part également de l'intérêt que j'ai porté à ce dossier tout au long de la procédure et du plaisir qui a été le mien de pouvoir travailler avec des partenaires certes assez inhabituels dans le cadre de l'activité d'un « recenseur » des monuments historiques, mais ô combien motivés, enthousiastes et responsables. »

### **Un retentissement local important...**

Désormais, grâce à l'opiniâtreté des enfants, l'Ecole de Vence, ayant le statut **d'école expérimentale d'Etat**, pourra assumer, dans des conditions semblables à celles de sa naissance et de son développement sous la direction de Célestin et Elise Freinet, la pérennité d'une pédagogie non seulement d'actualité mais encore porteuse d'avenir.

(1) Carmen Montés, directrice, Brigitte Konecny, Mireille Renard

(2) Montage : Janou Lèmery, représentant les Amis de Freinet au Conseil d'Ecole.